



Promotion des œuvres européennes dans les SMAD :

le rôle des régulateurs

jean-francois.furnemont@csa.be

www.csa.be



@csabelge

@jffurnemont



Directive TVSF (1989–2007)

- Articles 4 et 5 :
 - Contribution à la production audiovisuelle
 - Quotas de diffusion :
 - d'œuvres européennes
 - d'œuvres européennes indépendantes
 - d'œuvres européennes indépendantes et récentes
- 9 Rapports bisannuels:
 - http://ec.europa.eu/avpolicy/reg/tvwf/implementation/promotion/index_fr.htm

Transposition – en droit

- Contribution à la production audiovisuelle
- Mise en valeur (« prépondérance »)
- Pas de quotas car :
 - perçus comme inefficaces
 - éventuellement contreproductifs?
 - importance de la demande : *“You don’t search for something until you know it is likely to be there.”*
- *Etude Attentional :*
http://ec.europa.eu/avpolicy/docs/library/studies/art_13/final_report_20111214.pdf

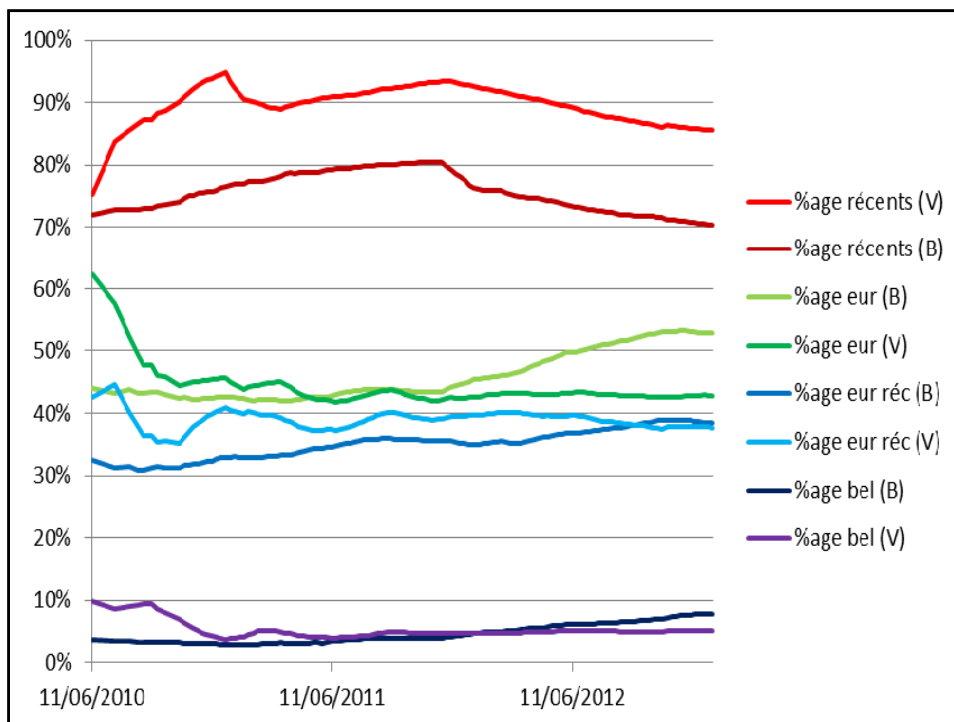
Transposition – en fait

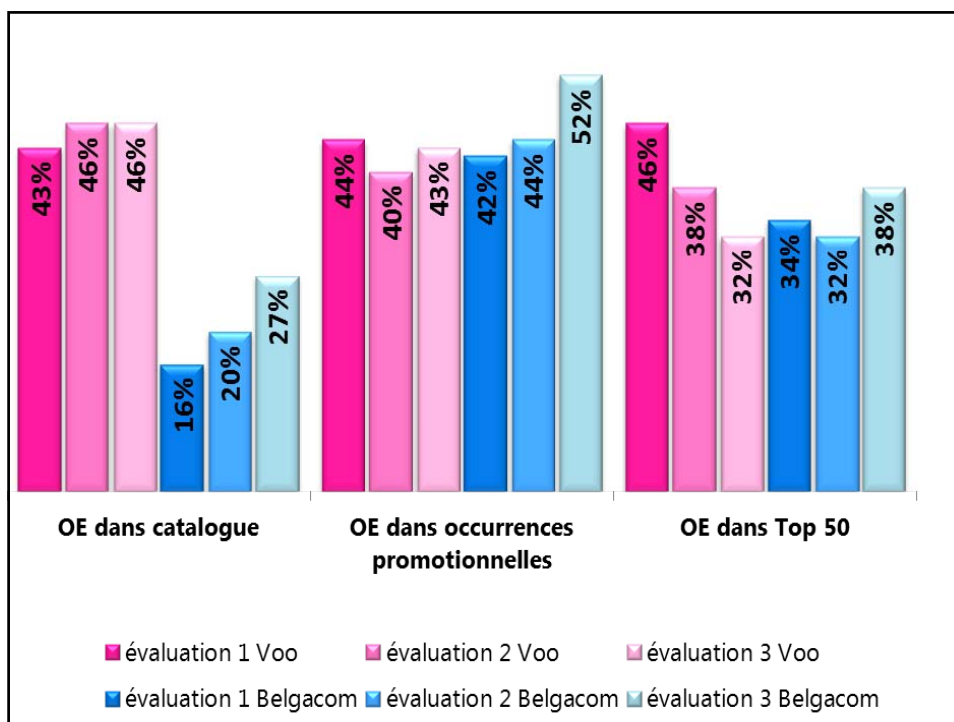
- Juin 2010 : recommandation sur la manière dont le CSA évaluerait la mise en œuvre par les fournisseurs de SMAD de l’objectif de promotion des œuvres européennes ;
- Début 2011 : première évaluation des mesures prises par les fournisseurs de SMAD ;
- Fin 2011 : deuxième évaluation des premiers résultats obtenus en termes de promotion (mais aussi en termes de consommation, conformément au considérant 69 de la directive SMA) ;
- Juin 2012 : évaluation afin d’aider le législateur à évaluer lui-même la pertinence des choix opérés à l’occasion du processus de transposition de la directive SMA.
- www.csa.be/breves/689

CSA
CONSEIL SUPERIEUR
DE L'AUDIOVISUEL

Qu'est-ce que la mise en valeur?

- Des encarts publicitaires sur la page d'accueil du guide électronique des programmes ;
- La création d'une catégorie spéciale dédiée spécifiquement aux œuvres européennes ;
- Des références, dans les magazines, à des acteurs ou des réalisateurs européens ou à des événements spécifiques promouvant les œuvres européennes (Festivals) ;
- Des références dans ses émissions d'annonces de programmes non linéaires.
- Une présence substantielle de ces œuvres :
 - dans les onglets du type « nouveautés », « dernière chance », « grands classiques », « coups de cœur », ...
 - dans les sections bénéficiant d'une tarification préférentielle ;
 - dans les campagnes de promotion pour le service de VOD lui-même.
- L'attention à d'autres paramètres qui, sans relever de la mise en valeur à proprement parler, peuvent avoir une influence sur l'objectif recherché :
 - la date d'entrée des œuvres dans le catalogue ;
 - la durée de leur présence dans le catalogue ;
 - la diversité des œuvres en termes de genre, de nationalité, d'acteurs, de réalisateurs, ...





CSA
CONSEIL SUPÉRIEUR
DE L'AUDIOVISUEL

Résultats

- Œuvres européennes dans le Top 50 : 37 %
 - dans le catalogue : 33 %
 - dans les salles : 25 à 28 %
- Œuvres européennes dans le Top 50 sans promotion :
 - VOO : 4 sur 50
 - Belgacom : 2 sur 50
- Œuvres « boostées » par une stratégie de promotion

CSA
CONSEIL SUPERIEUR
DE L'AUDIOVISUEL

ACADEMY AWARD NOMINEE 2007





+1500 % **+500 %** **+300 %**

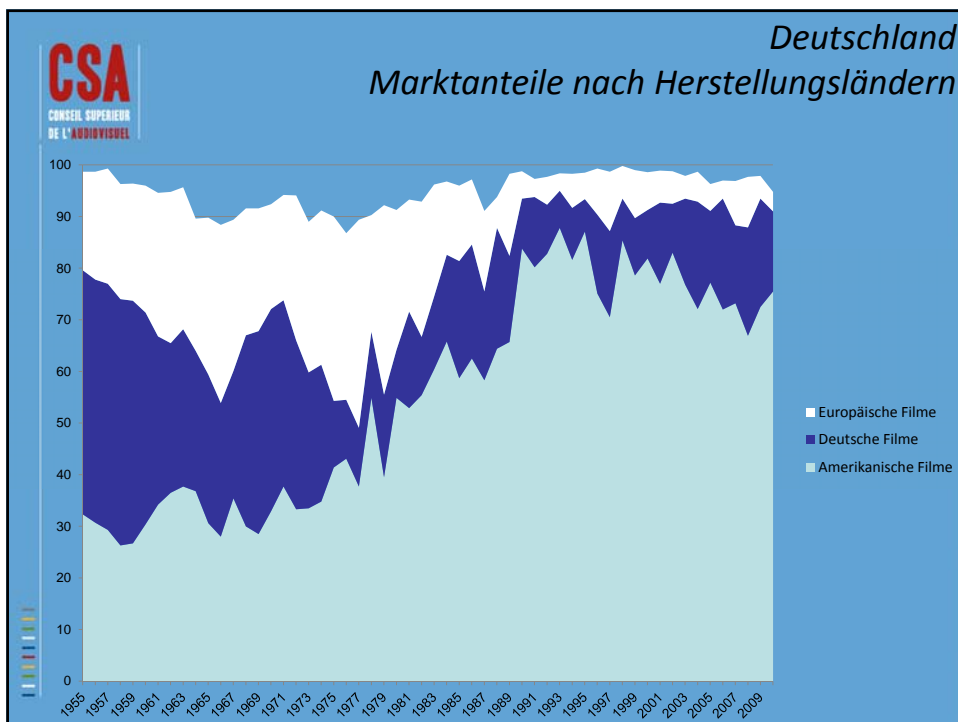
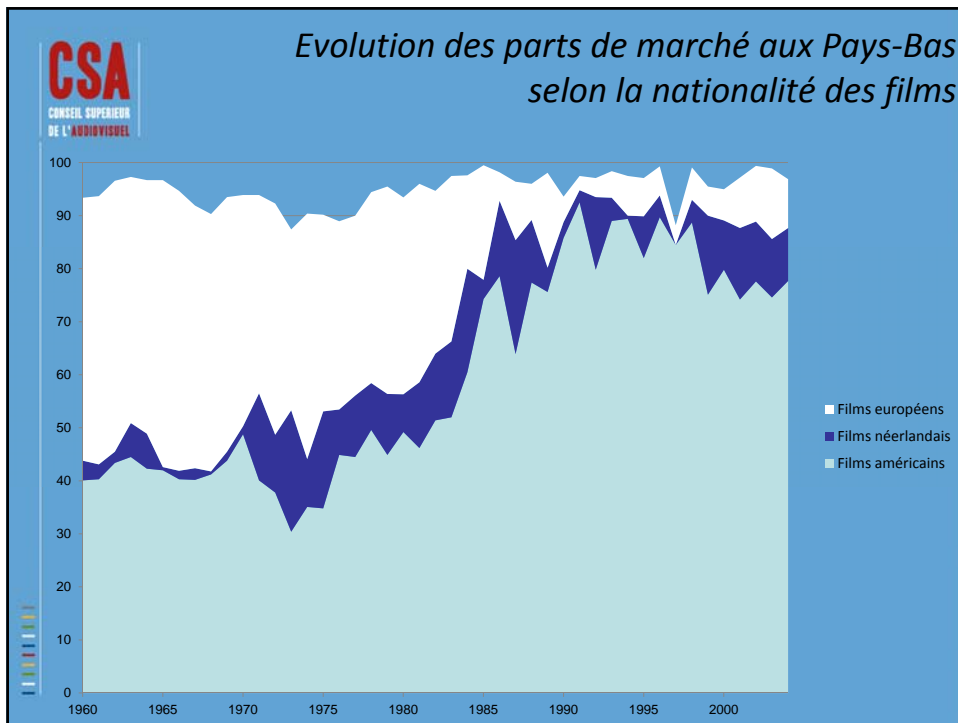
epora
european platform
of regulatory authorities

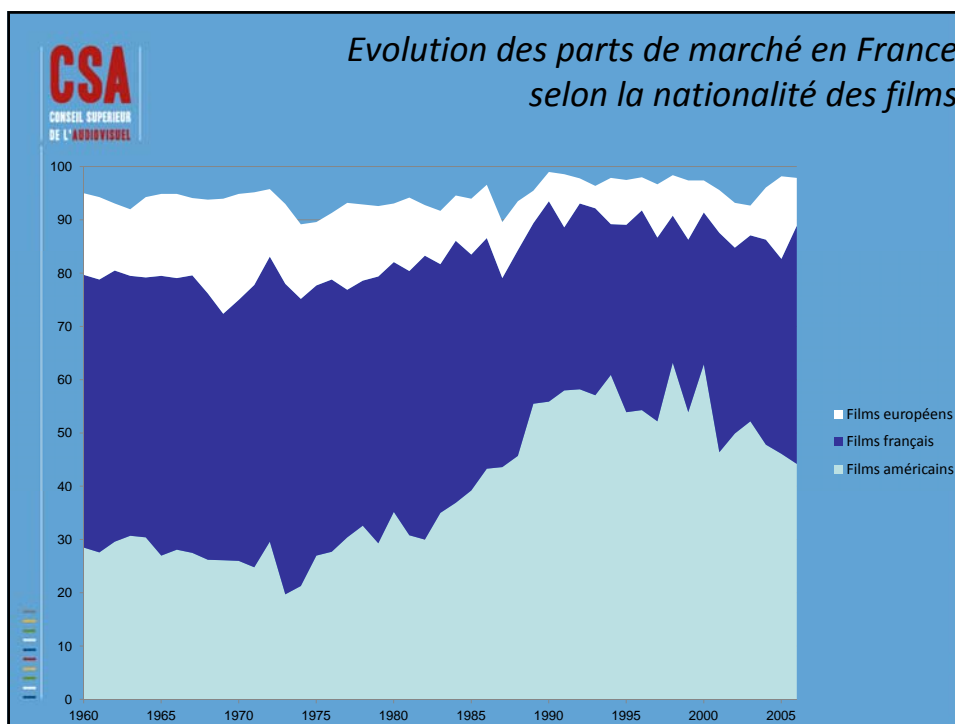
Résolution « Cavada » du Parlement européen du 11/09/12 :

« 64. encourage les Etats Membres à transposer la directive sur les services de médias audiovisuels et leur recommande de surveiller la façon dont les œuvres européennes, en particulier les films et les documentaires sont effectivement présents et mis en valeur dans les différents services de médias audiovisuels accessibles au public et souligne la nécessité que les autorités de régulation coopèrent plus étroitement avec les organismes de financement des films. »









CSA
CONSEIL SUPERIEUR
DE L'AUDIOVISUEL

Promotion des œuvres européennes dans les SMAD :

le rôle des régulateurs

jean-francois.furnemont@csa.be
www.csa.be

 @csabelge
@jffurnemont